

DIRECTION GENERALE DE L'ODEF
B.P. 334 - Tél. 21.79.86. FAX : 21.03.33

RAPPORT SUR L'ACHEVEMENT DU PROJET

I - IDENTIFICATION DU PROJET

- a - Titre : Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou-Nord).
- b - Numéro d'ordre : PPD 7/98 Rev. 2 (F).
- c - Agence d'exécution : ODEF
- d - Gouvernement hôte : TOGO
- e - Date de démarrage : 15 Février 1999
- f - Durée : 6 mois
- g - Coût du Projet : 78034 \$US

REFORESTATION	
AD	SC 17/3-2000
CO	
PM1	
PM2	
RA	
SEC	

PREMIERE PARTIE : RECAPITULATIF

I - GENERALITES CONCERNANT LE PROJET

La zone de Bato située à cheval sur les deux Préfectures d'Amou et de Wawa, étant jadis une zone de forêt mésophile. Aujourd'hui, en raison de l'exploitation forestière non contrôlée et de l'intensification de la culture du coton, du café et du cacao, cette zone se trouve fortement dégradée. Elle est constituée essentiellement de vastes savanes incultes et de quelques reliques de forêt tropicale sèche. L'intervention du forestier consistera donc à la reconstitution du patrimoine forestier de la population du milieu.

L'objectif spécifique de cet Avant-Projet consiste à apporter un appui technique à la population pour la conception d'un projet visant à mettre en valeur les terres incultes et assurer une meilleure production de la relique forestière encore existante.

Pour atteindre cet objectif, une série de cinq études a été réalisée en étroite collaboration avec la population locale.

Les quatre produits attendus sont :

- Produit 1** Les activités de l'Avant-Projet sont planifiées et programmées.
- Produit 2** 4 000 ha de reliques de forêt à mettre en défens et à enrichir et 10 000 ha de terres incultes à reboiser sont délimitées, bornées et cartographiées dans un domaine de 26 000 ha.
- Produit 3** Les données physiques, socio-économiques et juridiques sont disponibles sur le milieu.
- Produit 4** Un projet de reboisement et d'aménagement forestier est élaboré et soumis à l'approbation de l'OIBT.
L'exécution du projet est prévue sur une période de 6 mois (du 15 Février au 15 Août 1999).
Le coût estimé de l'Avant-Projet s'élève à 78 034 \$EU réparti en
– contribution de l'Etat togolais : 11 996 \$EU (15 %)
– contribution de l'OIBT : 66 038 \$EU (85%)
Les objectifs du présent sont en conformité avec la politique nationale en matière de développement des bois tropicaux et de promotion du marché local et mondial.
En outre, le Togo est fortement dépendant de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins en bois d'oeuvre et le taux de couverture végétal, actuellement de 8 %, devra atteindre le taux de 30 % recommandé par la FAO et repris par le Plan d'Action Forestier National.
Ce plan préconise entre autres
– la régénération et l'aménagement des formations naturelles et la mise en valeur des terres impropres ou peu adaptées à l'agriculture

- par des plantations forestières ;
- la réintroduction de l'arbre en milieu paysan à travers le développement de la foresterie communautaire et de l'agroforesterie.

II - REALISATIONS DU PROJET

a - Les produits attendus

- Produit 1** Le Plan de Travail Détaillé a été élaboré depuis Avril 99 pour la planification et la programmation des activités du Projet.
- Produit 2** Les travaux de prospection ont permis de délimiter 1180 ha de reliques de forêt naturelle (contre 4000ha prévus) et 7 620 ha de terres incultes (contre 10 000 ha prévus)
- Produit 3** Les cinq études programmées ont été réalisées et les rapports de consultants et sous-traitants sont disponibles. Les données physiques, socio-économiques et juridiques sur le milieu sont donc disponibles.
- Produit 4** Le Projet de reboisement et d'aménagement forestier intitulé « Appui aux populations Akposso et Akébou pour l'aménagement participatif des reliques forestières et des savanes incultes des vallées d'Akpé et d'Akama pour la production de bois d'oeuvre » a été soumis à l'OIBT et devra probablement être examiné durant le Panel de Février 2000.

b - Objectif particulier atteint

Un consensus minimal a été obtenu autour des grandes options contenues dans le document de projet soumis à l'approbation de l'OIBT (Aménagement de 200 ha de forêt naturelle, enrichissement de 100 ha de forêt galerie et reboisement de 200 ha de terres incultes sur une période de 3 ans).

Cet objet particulier a été atteint à travers les activités spécifiques suivantes :

* Atelier d'évaluation de deux jours ayant regroupé les représentants des populations concernées, les autorités administratives du milieu ainsi que les techniciens en développement intervenant dans la zone.

* Tournée de sensibilisation avec la participation effective de trois Préfets et un Sous-Préfet.

* Atelier d'évaluation du document de proposition de Projet avec la participation effective des deux Députés de la zone.

A l'issue de l'exécution de cet Avant-Projet, la population de la zone se trouve être plus sensibilisée à la gestion et à l'aménagement participatifs des forêts.

III - PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES CIBLES

Il s'agit ici essentiellement de la population de la zone qui, en dehors de la mise à disposition presque spontanément de leurs terres et la participation pour la réalisation des différentes activités, a contribué à l'élaboration et à l'adoption d'un modèle de contrat-type la liant à l'Administration Forestière.

En outre il a été obtenu l'adhésion de la population à protéger l'existant c'est-à-dire la ressource ligneuse de valeur, afin de garantir un succès du projet futur.

La population a aussi suggéré et obtenu l'accord de l'Administration pour l'identification et la réalisation de mesures d'accompagnement et des mesures incitatives susceptibles de contribuer à la pérennisation des actions futures.

IV - ENSEIGNEMENTS TIRES

a - Enseignements relatifs au développement

Les constats entre la population locale et l'Administration forestière qui ont permis l'identification et la formulation ont facilité le démarrage des activités du projet et son succès.

D'un autre côté, les superficies disponibles ont quelque peu été surestimées, tant pour les reliques de forêt naturelle que pour les savanes incultes sans toutefois compromettre les options du projet, il n'a pu être délimité que 1180 ha de reliques de forêt naturelle contre 4 000 ha prévus et 7 620 ha de terres incultes sur les 10 000 ha prévus.

En dehors de l'objectif technique de production de bois d'oeuvre contenu dans le document de projet, le plus ardent désir de la population et qui permettrait une meilleure adhésion de leur part, serait la mise en oeuvre effective des mesures d'incitation et d'accompagnement. Ceci est d'autant plus indispensable que ce sont ces populations qui sont les propriétaires terriens.

L'après projet peut être vu comme la relève de la population elle-même à travers des actions individuelles ou collectives de reboisement et d'aménagement. La gestion participative qui permettrait à la population de mettre la main à la pâte à tous les stades du projet serait le garant de la durabilité du projet après son achèvement.

b - Enseignements relatifs à l'exécution

L'organisation et la gestion du projet ont été satisfaisantes. Le recrutement d'un C.T.P. national n'a pas été un handicap, loin de là.

La documentation relative au projet est constituée essentiellement des rapports produits pour les différentes études.

Des problèmes liés aux programmes des vols d'avion de dernière minute n'ont pas permis à un membre du Secrétariat Exécutif de l'OIBT de se rendre sur le site de l'Avant-Projet.

En dehors de quelques études dont l'exécution a été perturbée par les facteurs climatiques, la planification du projet a été suivie à la lettre.

Contrairement à nos attentes, le Comité Villageois de Développement (CVD) de la zone du projet n'était pas aussi structuré et actif. L'exécution du projet a été un facteur de redynamisation de cette structure. En outre, la participation très active des Préfets et sous-Préfet de la zone a été très remarquée et assez déterminante pour le succès du Projet. Les autres structures techniques intervenant dans le développement du milieu ont aussi apporté leur contribution sans réserve.

Pour éviter des divergences entre les plans et l'exécution effective du Projet tous les acteurs doivent retrouver l'essentiel de leurs aspirations de départ tout au long de la mise en oeuvre du Projet.

Le fait de n'avoir pas prévu l'achat d'un véhicule dans le budget du projet a failli mettre à mal son exécution. En effet, le véhicule qui était visé a été destiné après à un autre Projet qui a démarré entre-temps. Ces arrangements budgétaires ont heureusement permis de résoudre tant bien que mal le problème.

Des pluies précoces ont entraîné le retard dans la réalisation des études pédologiques et forestières, faisant prolonger la durée du projet de deux (2) mois.

V - RECOMMANDATIONS

D'une façon générale, l'exécution du Projet n'a pas été entravée par quelque problème que ce soit, en dehors des retards dus au climat et aux ratées dues au problème de véhicule.

Il conviendrait donc, pour un Projet devant durer six (6) mois, de prévoir dans le budget l'acquisition d'un nouveau véhicule. En effet les Agences d'exécution sont des structures dont les moyens de déplacement sont souvent vétustes et insuffisants.

En outre, il serait souhaitable d'instituer une plus grande flexibilité budgétaire dans le but de permettre une interchangeabilité entre les différents postes de dépenses, tant que les dépenses resteraient dans les prévisions.

DEUXIEME PARTIE : TEXTE PRINCIPAL

Conformément à l'annexe C du manuel de l'OIBT pour la formulation des Projets, les chapitres 1 à 4 n'ont pas été abordés.

V - RESULTATS DU PROJET

La réalisation de cet Avant-Projet a permis de faire l'état des lieux à travers les différentes études. La sensibilisation de la population locale aux problèmes environnementaux en général et aux problèmes de bois en particulier a servi de préparation des esprits à l'avènement d'un projet d'aménagement et de reboisement dans la zone. C'est ainsi que, avant même que ce Projet ne soit approuvé par l'OIBT, la population s'est engagée, ne serait-ce que sur parole, à protéger le reste de la forêt naturelle contre les exploitations anarchiques.

L'objectif spécifique de cet Avant-Projet qui est la conception d'un Projet de valorisation des terres incultes et l'aménagement des reliques forestières de la zone de Bato a été atteint. Le Projet devra être examiné durant le Pal de Février 2000.

Le Projet a des impacts certains sur :

- les programmes sectoriels : à travers les différentes études réalisées, les données physiques et socio-économiques sont disponibles. La mise en oeuvre de tout autre programme peut donc s'appuyer sur ces différents résultats pour des actions fiables.
- les bénéficiaires ciblés, notamment la population locale, sont actuellement très enthousiasmés par la mise en oeuvre effective des actions prévues dans le cadre du Projet futur ;

La durabilité de cet Avant-Projet se traduirait par l'acceptation et le financement par l'OIBT de la proposition de Projet. Les travaux de sensibilisation et le niveau de mobilisation de la population durant la phase d'études nous laissent affirmer que tous les acteurs attendent impatiemment le démarrage des travaux d'aménagement et de valorisation de la zone de Bato.

VI - SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

a - Réalisation de l'objectif spécifique	: atteint
b - Produits	: réalisés
c - Respect du calendrier	: retard mais léger
d - Dépenses effectives	: inférieures aux prévisions

TROISIÈME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

a - Enseignement en matière de développement

L'implication de tous les acteurs en développement de la zone du Projet est assez importante pour assurer un développement intégré. Tant les Services techniques que les autorités administratives et locales ainsi que les populations locales ont eu à participer activement à l'exécution du Projet.

La satisfaction aurait pu être plus intense si ces différents acteurs avaient été plus associés dès la phase de conception du Projet.

b - Enseignement en matière d'exécution

La mise en oeuvre du Projet sur le terrain n'a pas posé trop de problème en dehors du problème de litiges fonciers entre les Akposso et les Akébou. Ce problème aurait pu compromettre tout le Projet si les autorités administratives et politiques (Préfets, Sous-Préfets et Députés) ne s'étaient pas fortement impliqués pour expliquer les tenants et les aboutissants du Projet.

Sur le plan technique, les superficies escomptées tant au niveau des savanes incultes qu'au niveau des reliques de forêts naturelles n'ont pas été trouvées. Les estimations faites à partir des indications de la population étaient sans doute trop optimistes.

Cependant, les superficies retenues en fin d'exécution (1180 ha pour les reliques forestières et 7620 ha pour les savanes incultes) serviront de tremplin pour l'Administration Forestière et la population pendant plusieurs années en matière d'aménagement forestier et de reboisement.

c - Recommandations pour de futurs projets concernant :

- **L'identification** : les riverains de la zone du Projet doivent, dans la mesure du possible, être considérés non pas comme des facteurs externes mais comme un des acteurs principaux.
Dans le cas d'espèce qui nous concerne, c'est cette considération qui fait apparaître le nom « Akébou » dans le titre du Projet futur, à la différence de l'Avant-Projet.
- **La conception** : les principaux intervenants à la phase d'exécution doivent si possible être associés à la phase de conception. Il s'agit notamment de la population et des sous-traitants. Ceci permet de mettre en adéquation le budget et les tâches à réaliser.
- **L'exécution** : à l'exécution, même si dans le chronogramme des activités n'ont pas été prévues pour s'exécuter simultanément, il ne faut pas hésiter à en faire afin de devancer certains imprévus surtout d'ordre climatique.
- **L'organisation** : le recrutement d'un Conseiller Technique Principal National devra être encouragé voir exigé dans la mesure du possible. Ceci permet une meilleure disponibilité et des arrangements internes.
- **La gestion** : cette phase est d'autant plus facile que l'identification et la conception ont été bien faites. En outre des réunions de concertation entre les acteurs, même informelles constituent une bonne clé de succès.

RESPONSABLE DU RAPPORT

Nom : GBADOE Edjdomélé
 Fonction : Coordonnateur National
 Date : 06 Février 2000

